



MAIRIE DE SALLES D'ANGLES
16130

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Monsieur Brice MOUGIN

Le Maire de la commune de Salles d'Angles,

Vu la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il appartient au Maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux ;

Considérant que la désignation doit être réalisée avant le 1^{er} novembre 2022 au plus tard ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Monsieur Brice MOUGIN, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2 : La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Article 3 : Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du Maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune.
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde.
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive.
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieur contre l'incendie, de la commune.

Il informe périodiquement le Conseil Municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis au Préfet ainsi qu'au Président du Conseil d'Administration du service d'incendie et de secours.

Article 5 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés, notifié à l'intéressé, affiché et publié.

Fait à Salles d'Angles, le 18 octobre 2022.



Le Maire,
Marcel GERON

Publié sur le site internet de la commune le :

Télétransmis au représentant de l'Etat le :

Notifié à l'intéressé le :

Monsieur Brice MOUGIN